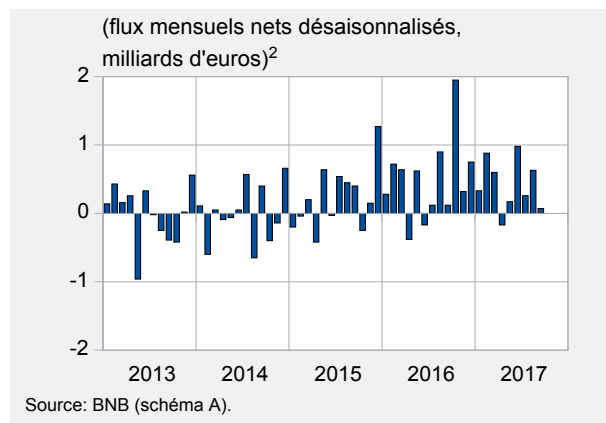
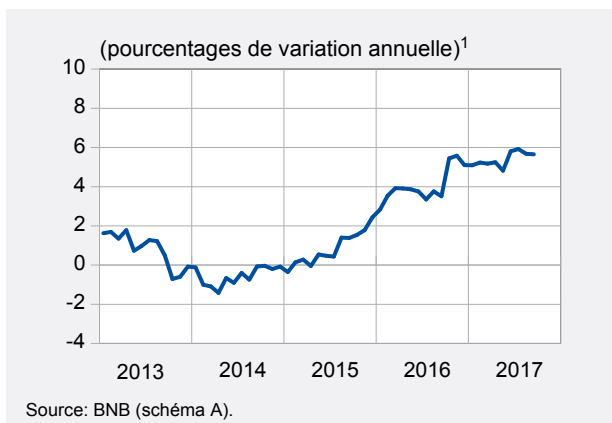


Liens: [observatoire du crédit](#)

Septembre 2017

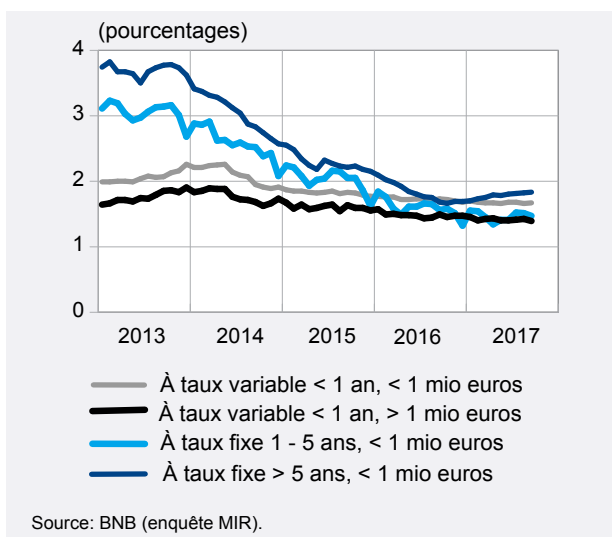
CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES



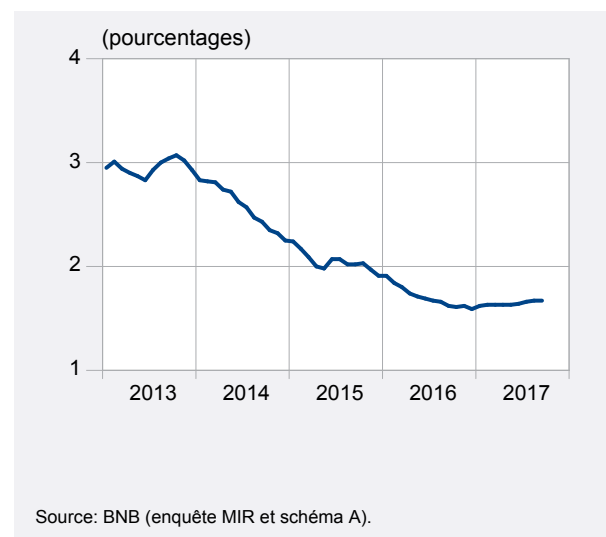
Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières est demeuré inchangé en septembre, s'établissant à 5,7 %, comme en août. Une relative stabilité a été enregistrée pour les crédits à court et à long termes, pour lesquels le taux de croissance est ressorti, respectivement, à 3,0 % (contre 2,9 % le mois précédent) et à 6,1% (comme en août). Celui des crédits dont l'échéance est comprise entre un et cinq ans s'est quant à lui établi à 9,0 % (contre 9,6 % le mois précédent). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits accordés en septembre a été légèrement supérieur (de 0,1 milliard d'euros) à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises est restée inchangée en septembre, à 1,67 %. Les taux des crédits à court terme (dont la fixation initiale du taux est inférieure à un an) de moins d'un million d'euros et de ceux à long terme (dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans) ont gagné un point de base par rapport au mois précédent, se fixant respectivement à 1,67 et 1,83 %. Le tarif des prêts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) a quelque peu baissé (-4 points de base par rapport au mois précédent), à 1,47 %, de même que le taux des crédits à court terme portant sur des montants supérieurs à un million d'euros (-3 points de base, à 1,39 %).

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS



TAUX MOYEN PONDÉRÉ ³



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.